

Ensemble vers le progrès



SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE DU NIGER  
TEL: +227 20 73 78 18 - Fax: +227 20 73 78 16  
258B, Rue du Grand Hôtel - BP. 10 812 Niamey-Niger  
Email: sginiger@sginiger.com  
www.sginiger.com

Taux d'intérêt\*  
**6.15%**  
l'an sur 12 ans dont 2 ans de différé  
\* Net d'impôt pour les résidents au NIGER

Période de souscription  
du 24 mai au 03 juin 2022

Montant de l'opération  
**100 milliards FCFA**

Nombre d'obligations 10 000 000  
Prix de l'obligation 10 000 FCFA

**EMETTEUR**



Direction Générale du Trésor et  
de la Comptabilité Publique

**ARRANGEUR ET CHEF DE FILE**



Société de Gestion et  
d'Intermédiation Financière

**SYNDICAT DE PLACEMENT**

AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - BIIC FINANCIAL SERVICES - SGI BENIN - UNITED CAPITAL FOR AFRICA SA - CORIS BOURSE - SBIF - ATLANTIQUE FINANCE  
ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA - BICI BOURSE - BNI FINANCES - BOA CAPITAL SECURITIES - BRIDGE SECURITIES - BSIC CAPITAL - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE  
MAC AFRICAN - MATHA SECURITIES - NSIA FINANCE - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SIRIUS CAPITAL - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA - CIFA BOURSE  
GLOBAL CAPITAL - SGI MALI - ABCO BOURSE - CGF BOURSE - EVEREST FINANCE - FINANCE GESTION INTERMEDIATION - IMPAXIS SECURITIES - INVICTUS CAPITAL & FINANCE - SGI TOGO

Cette opération a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers  
(CREPMF) sous le numéro N°EE/22-06, le 20/05/2022

## CARACTERISTIQUES

**BUT DE L'EMISSION :** L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat de l'année 2022.

**ÉMETTEUR :** État du Niger

**DENOMINATION :** TPNE 6,15% 2022-2034

**NATURE DE L'OPERATION :** Emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne.

**MONTANT DE L'EMISSION :** 100 000 000 000 FCFA

**VALEUR NOMINALE :** 10 000 FCFA

**PRIX DE L'EMISSION :** 10 000 FCFA

**NOMBRE DE TITRES EMIS :** 10 000 000 obligations.

**NATURE DES TITRES :** Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

**DUREE DE L'EMISSION :** douze (12) ans, dont deux (02) ans de différé.

**DATE DE JOUISSANCE DES TITRES :** La date de jouissance est fixée au 10 juin 2022.

**TAUX D'INTERET :** Le taux d'intérêt nominal annuel est de 6,15%.

**PERIODE DE SOUSCRIPTION :** La période de souscription est prévue du 24 mai au 03 juin 2022. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin, après avis du CREPMF.

**PERSONNES CONCERNEES :** L'émission obligataire est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

### AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

**PAIEMENT DES INTERETS :** Le premier coupon est payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré.

**AMORTISSEMENT :** Le remboursement de l'Emprunt se fera par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé.

**FISCALITE :** Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tous impôts et taxes pour l'investisseur au Niger et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

**GARANTIE :** Cette émission d'emprunt obligataire bénéficie de la garantie souveraine de l'État du NIGER.

## DE L'OPERATION



**DATE D'ECHEANCE :** 10 juin 2034

**SURETES :** Outre le bénéfice de la garantie souveraine, les présentes obligations du Trésor Public du Niger bénéficient d'une autre garantie de sécurisation aux mécanismes de sûreté et de paiement des échéances.

**MECANISME DE PAIEMENT :** Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public. A chaque échéance, la DGT/CP procédera au transfert du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement des différents détenteurs de titres à travers les SGI.

**TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE :** La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à défaut d'un règlement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant découler dans le cadre de cet emprunt.

**LIQUIDITE:** Les obligations issues de l'emprunt «TPNE 6,15% 2022-2034» bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, conformément à la décision N° 20/210/CPM/BCEAO du 04 septembre 2013.

**COTATION :** Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la BRVM le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR.